



Délibération n° : 14 2019 26

OBJET : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le square Auguste Renoir (14ème) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Jardins des Couleurs».

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'animation, de gestion écologique avec l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, à l'image des règles qui régissent l'entretien des espaces verts parisiens et d'ouverture au public avec un accueil par l'association au minimum de deux demi-journées par semaine dont une le week-end et un accès libre permanent pour les jardins partagés situés dans des espaces verts municipaux.

Au 1^{er} Octobre 2019, la Ville de Paris totalisait 135 jardins partagés ouverts au public, dont 51 ouverts depuis 2014. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 93 d'entre eux), les 42 autres jardins partagés étant aménagés sur des terrains extramunicipaux (dont 30 chez des bailleurs sociaux).

Dans le cadre de ce programme, une délibération du Conseil de Paris en date du 11 mai 2004 a autorisé la Ville de Paris à signer avec l'Association « Jardins des couleurs » une convention d'occupation et d'usage, confiant à l'association une parcelle de terrain dans le square Auguste Renoir, situé 205 rue Raymond Losserand pour un usage de jardinage collectif. Cette convention a été renouvelée une première fois le 09 novembre 2009 par délibération du conseil de Paris des 19 et 20 octobre 2009, puis le 29 novembre 2016 par la délibération 01 2016 20 du conseil d'arrondissement en date du 12 septembre 2016.

Le square Auguste Renoir devant faire l'objet d'un réaménagement impactant l'espace confié à l'association, l'activité de jardin partagé a été suspendue.

Ces travaux pour la conception desquels l'association a été consultée étant à présent achevés, l'association Jardins des Couleurs, a manifesté son souhait de reprendre son activité dans le nouveau jardin partagé aménagé et sollicité à cet effet la Mairie du 14^{ème} pour l'établissement d'une nouvelle convention.

Dans la continuité des actions précédemment engagées l'association projette d'assurer cette gestion autour de la pratique du jardinage et de l'organisation de plusieurs activités festives ouvertes au public (fêtes du printemps, de la musique, des jardins, organisations diverses propres à l'Association,..), faisant ainsi du jardin un lieu de rencontres, d'échanges et de partage intergénérationnel. Forte de ses quatorze années d'activités et de convivialité, l'association Jardins des Couleurs envisage d'enrichir son action en la complétant de nouvelles activités à réaliser avec la participation de tous les adhérents. Elle projette ainsi d'augmenter l'accueil des personnes à mobilité réduite au jardin Renoir, en augmentant le nombre de tables de culture adaptées et de développer le jardinage collectif.

Elle s'engage à participer aux événements festifs du quartier ainsi qu'aux manifestations publiques organisées dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité comme la Fête des Jardins et de l'Agriculture Urbaine.

La signature d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin collectif relevant du conseil d'arrondissement pour les jardins inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, il vous revient aujourd'hui d'en délibérer.

La nouvelle convention d'occupation et d'usage, qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera conclue pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction, jusqu'à 6 ans maximum. Au terme de ces six ans, la convention devra être expressément reconduite.

La valeur locative du terrain estimée à 24 767€ par an, qui constitue une contribution en nature, sera valorisée dans les documents de l'association.

Je vous propose de m'autoriser à signer cette convention avec l'association «Jardins des Couleurs»

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire du 14ème arrondissement